

Arrêté n° R - 041/MPÉM du 19 mars 1991
Portant approbation du modèle de licence de pêche
Pour les navires de pêche industrielle

Article premier : est approuvé le modèle de licence de pêche pour les navires de pêche industrielle annexé au présent arrêté.¹

Article 2 : le secrétaire général du ministère des pêches et de l'Économie Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel*.

¹) Voir Annexe VII.b